



COMITE de DEFENSE

**et de PROMOTION de la
SANTÉ et des HÔPITAUX
PUBLICS de CREIL et de
SENLIS**

Non à la fermeture de la maternité de Creil.

Depuis de nombreuses années, notre comité agit pour la défense des hôpitaux publics et le droit à la santé pour tous.

Après de grandes difficultés connues aux urgences et jamais résolues, cette fois-ci, c'est le tour de la maternité de Creil d'être attaquée ! 1700 bébés/an.

Face à cette situation nous sommes nombreux à nous être rassemblés à Creil le samedi 6 janvier au centre des rencontres.

TOUS contre la fermeture de la maternité de Creil !

Des dizaines de millions d'euros ont été investis dans l'agrandissement de l'hôpital de Creil.

Les travaux visaient à moderniser et à agrandir la maternité...qui maintenant doit fermer. 45 millions ont été dépensés pour indemniser l'arrêt du chantier. Quel scandale !

- Le bassin Creillois est la zone la plus dynamique de l'Oise sur le plan démographique (1625 naissances en 2016 (INSEE). Comment envisager que les futures mamans de notre bassin, soient dans l'obligation de se rendre à Senlis ?

- Une partie importante de la population de notre bassin est précarisées (40 % des ménages du plateau à Creil n'ont pas de voiture). Comment assurer le transport des femmes accouchant à Senlis : par les pompiers, par les services d'urgences ?
- La fermeture de la maternité va aggraver la situation des urgences, déjà très difficile. Des accouchements trop rapides pourraient avoir lieu aux urgences dans mauvaises conditions.
- La réanimation pour adulte a été supprimée à Senlis. Les femmes ayant des complications devront donc être transférées à Creil. Invraisemblable !!!.

Les arguments financiers de la direction de l'hôpital et de l'ARS pour justifier la fermeture de la maternité de Creil sont inacceptables.
La fermeture de la maternité de Creil va mettre la population du bassin creillois dans une situation sanitaire dangereuse.

Nous voulons des maternités à Clermont, Creil et Senlis.

Tous à la manifestation

**Samedi 27 janvier 2018
14 heures devant l'hôpital.**

Soutenus par : date limite de retour pour accord des organisations le vendredi 12 janvier.